



1, place de Verdun - 60490 RESSONS-SUR-MATZ  
06. 07. 23. 14. 09 - amtt@neuf.fr  
[www.amtt.ressons-sur-matz.fr](http://www.amtt.ressons-sur-matz.fr)

# Association Auto Moto Tout Terrain

## Règlement du Raid

L'Association Auto Moto Tout Terrain est une association Loi 1901 qui a pour but de « participer, d'organiser des rallyes, raids et randonnées » et n'est donc pas une agence de voyage. Elle dispose comme toute association d'une assurance RC et Organisateur mais ne couvre en aucun cas les dommages en cas de carence ou de défaillance liés à ce Raid.

Cela reste avant tout un raid humanitaire réservé aux membres de l'Association. Il s'agit d'une balade qui laisse une part non négligeable à la découverte du pays et de ses habitants.

Il est bien évident que les participants se chargent de l'entretien courant de leur véhicule.

L'Association est à votre disposition pour les conseils d'entretien et de dépannage et son intervention se fait lors d'incidents mécaniques minimes sur la piste. Il en est de même pour le médical.

Les véhicules de l'Association sont à vos côtés pendant le raid et reliés par téléphone (ils ne se soustraient pas au rapatriement sanitaire et mécanique).

### **Art.1- PRESCRIPTIONS GENERALES**

Votre raid Maroc se déroulera en conformité avec ce règlement et ses annexes auxquels tous participants s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription

### **Art.2- ORGANISATION**

Auto Moto Tout Terrain organise votre Raid Maroc. Ce raid est ouvert aux autos adaptées au « Tout terrain » et aux quads. Les pays traversés seront l'Espagne et le Maroc au départ de la France.

### **Art.3- CATEGORIE DE MACHINES ADMISES**

Le Raid Maroc est ouvert aux véhicules régulièrement immatriculés, adaptés au « Tout-terrain » et répondant aux normes imposées par le Code de la Route français. Les W et WW ne seront pas admis.

Le Raid n'étant surtout pas une épreuve de vitesse, toutes les réparations et changement de pièces seront permis.

L'organisateur aura tout pouvoir de refuser un véhicule lors de la convocation de départ si celui-ci ne répond pas aux normes en vigueur et à l'esprit général de ce type de Raid.

### **Art.4- DROIT D'ENGAGEMENT**

Le montant des droits d'engagements avec publicité de l'organisateur est fixé à :

Engagement par personne : **500,00 euros du 12/09/2009 au 12/12/2009**

Engagement par personne : **650,00 euros du 13/12/2009 au 27/02/2010**

Engagement par personne : **750,00 euros du 28/02/2010 au 20/03/2010**

Adhésion à l'association obligatoire : 40,00 euros par personne (chèque à part)

### **Ce tarif comprend : (sous réserve d'une hausse éventuelle des tarifs des prestataires)**

- Les hôtels et auberges en demi-pension au Maroc sur une base d'une chambre double,
- Les bivouacs assistés,
- Le prêt du road book,
- L'encadrement de l'Association, une assistance mécanique et médicale (médecin et infirmière)
- Les frais d'organisation.

**Raid humanitaire - Raid Berbère AMTT 2010**

### **Non compris :**

- Les boissons à l'hôtel ou à l'auberge.
- Le carburant.
- Les bivouacs en autonomie complète.
- Les dépenses personnelles.
- Le transport par le bateau, personne et véhicule.
- Les assurances annulation et rapatriement.
- Les affaires individuelles de couchage (tente, duvet,...)

A réception de l'inscription définitive, par la poste, les participants recevront une lettre de confirmation, sous réserve que leur engagement soit en accord avec le règlement.  
Le reliquat des droits devra être acquitté à J-30 dernier délai cachet de la poste faisant foi.  
Tous les paiements devront être effectués par chèque.

A titre indicatif pour le transport :

Passage bateau véhicule et personne (2) A/R Algéciras /Ceuta : **320,00 euros VL**  
Passage bateau véhicule et personne (2) A/R Almería /Nador : **400,00 euros VL**  
Passage bateau véhicule et personne (2) A/R Sète/Tanger : **1000,00 euros VL**

### **Art.5- CONDITIONS D'ADMISSION**

- Est admise et considérés comme participant, toute personne physique de toute nationalité, titulaire du permis de conduire automobile ou moto correspondant au type de la machine.
- Est dénommée Pilote, la personne qui engage le véhicule et qui sera également participant. Aucun pilote ne devra être âgé de moins de 18 ans.
- Des passagers de moins de 18 ans sont admis à condition de se trouver à bord d'un véhicule dont le père ou la mère sont engagés en tant que participants ou de présenter à l'organisation une autorisation parentale et un accord du pilote le ou les transportant.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant sans avoir à en donner les raisons.

### **Art.6- OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES**

Chaque pilote devra nous retourner la fiche d'engagement dûment complétée et signée par tous les équipiers, le paiement des frais de participation conformément aux droits d'engagement ainsi que la fiche médicale.

Chaque participant devra se présenter à la convocation de départ, les documents suivants en **cours de validité** :

- Passeport (validité de 6 mois minimum après le retour en France)
- Permis de conduire national et/ou international

Les participants étrangers devront se renseigner auprès des ambassades des pays concernés au cas où des visas seraient nécessaires.

Chaque pilote devra présenter les documents véhicules suivant :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation
- Carte verte d'attestation d'assurance
- Liste du matériel transporté
- Attestation certifiée conforme d'utilisation du véhicule lorsque le pilote n'est pas le propriétaire inscrit sur la carte grise.

Les participants s'engagent sur l'honneur à présenter des papiers parfaitement en règle.

### **Art.7- REFUS D'ENGAGEMENT – FORFAIT**

Les annulations de demande de réservation suite à l'inscription doivent être exprimées par lettre recommandée A/R afin d'éviter toute contestation avec justificatif.

Dans l'expectative souscrivez une assurance annulation.

**L'acompte ne sera en aucun cas remboursé.**

## **Art.8- SECURITE – EQUIPEMENT DES VEHICULES**

- **Equipement de survie** : Chaque véhicule aura l'obligation de disposer de :
  - ❑ 1 boussole
  - ❑ 1 carte générale du Maroc type Michelin
  - ❑ 5 litres d'eau par personne
  - ❑ 1 briquet
  - ❑ crème solaire peau et lèvres
  
- **Equipement médical facultatif** :
  - ❑ 1 désinfectant cutané Bétadine ou équivalent
  - ❑ 1 collyre Boroclarine ou équivalent
  - ❑ 1 antalgique Aspirine ou équivalent
  - ❑ 1 antidiarrhétique Immodium ou équivalent
  
- **Equipement des véhicules** :
  - ❑ Les véhicules devront pendant la durée du Raid, être en conformité avec le code de la route et être munis d'un éclairage performant (2 triangles de signalisation et gilets fluos pour l'Espagne).
  - ❑ **1 extincteur de 2 kg**
  - ❑ 1 cri avec planchette
  - ❑ 1 sangle de 20 m avec **manilles**
  - ❑ 1 jeu de plaques de désensablement
  - ❑ Filtres, huile moteur et ponts,...
  - ❑ **1 GPS obligatoire**
  - ❑ Les feux arrière d'une voiture et les phares d'un véhicule devront être constamment en état de marche et rester allumé pendant le déroulement de l'étape.
  - ❑ Les véhicules devront disposer d'une autonomie de 500 km.
  - ❑ Il est conseillé de se munir d'un **jerrican de 20l** de secours, chaque pilote est responsable de son autonomie ainsi que de **2 roues de secours**.

## **Art.9- CONDUCTEUR**

L'équipage Auto se compose d'un pilote, un copilote et un, deux ou trois passagers en fonction de la carte grise du véhicule.

L'équipage normalement constitué et engagé devra se retrouver au complet à bord du véhicule pendant toute la durée du Raid.

## **Art.10- DEROULEMENT DU RAID**

Le Raid est une balade où la notion de vitesse a été totalement exclue. Le Raid n'exclut en aucune manière l'intérêt touristique et les timings sont calculés en fonction des arrêts sur les sites touristiques et le principal, **l'HUMANITAIRE**. Mais dans tous les cas, les participants du raid devront respecter les décisions de l'organisateur, emprunter l'itinéraire du raid et respecter le timing pour emprunter les pistes ou les routes, sauf autorisation expresse de l'organisateur. Toute infraction à ces mesures élémentaires de sécurité pour tous, entraînera l'exclusion du participant, dont seules les prestations liées au raid demeureront acquises. L'organisateur décline toute responsabilité une fois l'exclusion exprimée, pour le parcours utilisé par le participant exclu du Raid.

## **Art.11- CODE DE LA ROUTE**

Pendant toute la durée du Raid, les participants devront se conformer strictement aux prescriptions du Code de la Route du pays traversé (Maroc). Tout pilote qui ne se conformera pas à ces prescriptions, encourra des pénalisations pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Raid et resterait civilement et pécuniairement responsable des contraventions légales encourues.

## **Art.12- STICKAGE**

Vous devez laisser libre les portes avant de façon à coller le stick d'engagement 70cm x 40cm, une vitre arrière de chaque côté, ainsi que le pare soleil.

## **Art.13- RENDEZ-VOUS**

Le RDV est fixé à Chefchaouen (MAROC) le Dimanche 2 mai 2010 à partir de 17h00, à l'auberge DARDARA .

**Art.14- ASSURANCE**

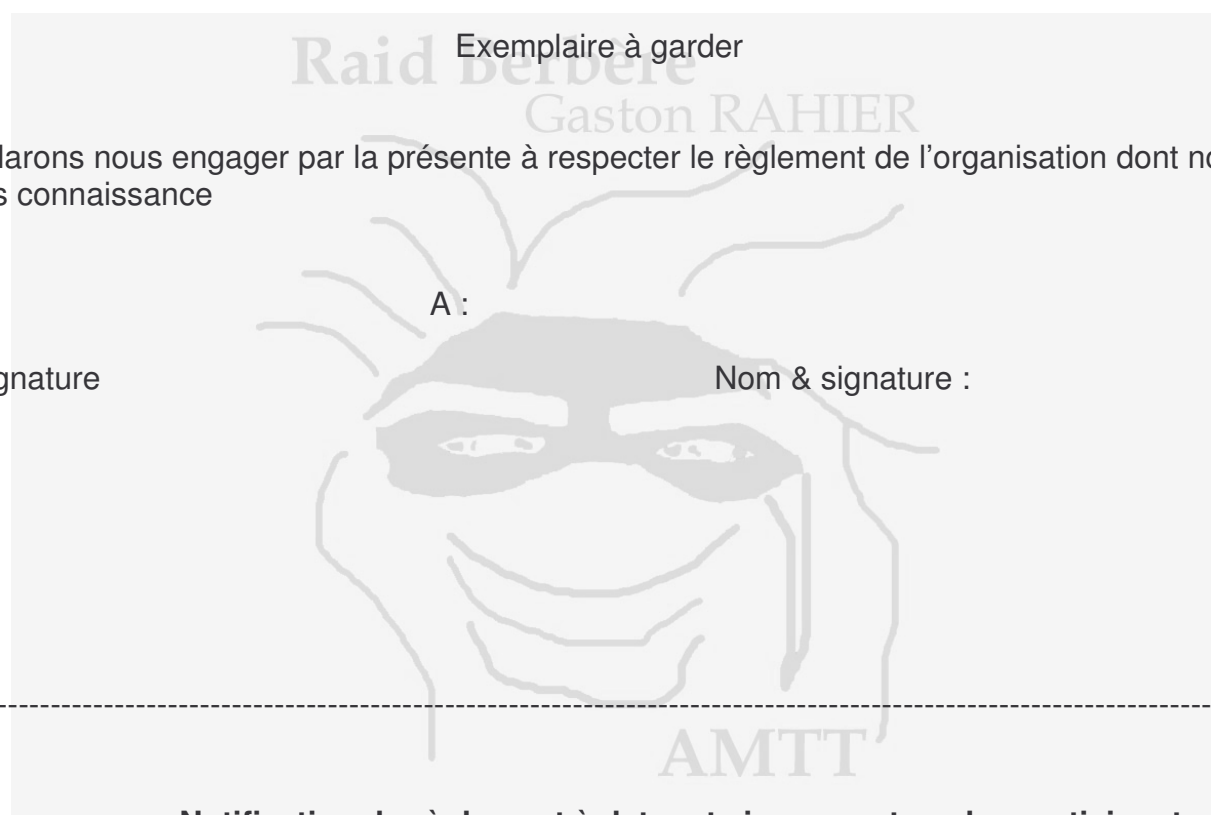
L'association dispose comme toute association d'une assurance RC mais ne couvre en aucun cas les dommages en cas de carence ou de défaillance liés à ce Raid.  
Nous demandons à chaque participant de contracter une assurance rapatriement personnelle, une attestation devra nous être fournie avec le retour de la fiche d'engagement pour le solde des frais de participations.

**Vous devez contracter une assurance rapatriement (personne et véhicule) et annulation pour le raid.**

**Art.15- DROIT DE L'ORGANISATEUR**

L'organisateur du Raid pourra apporter toutes modifications nécessaires au bon déroulement de celui-ci.

**Notification du règlement à dater et signer par tous les participants.**



Exemplaire à garder

Nous déclarons nous engager par la présente à respecter le règlement de l'organisation dont nous avons pris connaissance

Fait le :

A :

Nom & signature

Nom & signature :



**Notification du règlement à dater et signer par tous les participants.**

Exemplaire à retourner

Nous déclarons nous engager par la présente à respecter le règlement de l'organisation dont nous avons pris connaissance

Fait le :

A :

Nom & signature :

Nom & signature :